



ARRETE MUNICIPAL
Délégation de fonctions et de signature
à Monsieur Robert DESSEIGNET, 7^{ème} adjoint au Maire

Le maire de Lentilly,
Vu les articles L2122-18, L2122-32 et l'article L2122-7,
Vu la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2026 portant
élection des adjoints,
Considérant qu'en vertu de cette délibération Monsieur Robert
DESSEIGNET a été élu Adjoint au Maire,
Considérant que Monsieur Robert DESSEIGNET exerce les
fonctions de 7^{ème} Adjoint au Maire de la commune de Lentilly et
dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire
de lui déléguer une partie de mes fonctions et de lui donner
délégation de signature permanente dans les domaines ci-dessous
détaillés.

ARRETE

Article 1 : Attributions accordées au titre de la délégation de fonctions et de signature.

La délégation de fonctions et de signature est consentie dans les domaines **des finances**.

La présente délégation de fonction s'accompagne d'une délégation de signature concernant
notamment :

- ✓ Toute correspondance ou pièce relative au domaine des activités pour lesquelles la
délégation de fonction est accordée.

Et dans le domaine des finances :

- ✓ Les mandats de dépenses et titres de recettes ainsi que les bordereaux s'y rapportant
pour le budget communal (principal et annexes)
- ✓ Les bordereaux de transmission de pièces au contrôle de légalité.
- ✓ Les pièces relatives aux demandes de subvention de fonctionnement et
d'investissement, et notamment les tableaux récapitulatifs des dépenses effectuées par
opération subventionnée.

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur Robert DESSEIGNET est autorisé à signer les bons
de commande, devis ou tout autre document budgétaire, dans la limite de 1 500 euros HT.

En outre, en cas d'empêchement du Maire, Monsieur Robert DESSEIGNET représentera la
commune de Lentilly dans les instances ou organismes opérants dans le domaine de la
délégation de fonctions.

Article 3 : Mise en œuvre de la délégation.

Les délégations consenties prennent effet à compter de leur notification à Monsieur Robert DESSEIGNET.

Article 4 : Modalités d'application.

Tous documents signés par Monsieur Robert DESSEIGNET dans les domaines de délégations de fonctions et de signature accordés porteront la mention :

« L'Adjoint au Maire délégué, Robert DESSEIGNET »

Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Transmis à monsieur le Préfet de l'arrondissement de Lyon
- ✓ Transmis à Monsieur le Trésorier de la commune de Lentilly
- ✓ Affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune
- ✓ Notifié à l'intéressé

Fait à Lentilly, le 23 mars 2026

Le Maire,
Eric POLNY



Notifié à l'intéressé
Le 24/3/2026